

**SUD OUEST DEVELOPPEMENT
LA GALIVE
19600 ST PANTALEON DE LARCHE**

Nos références : / DRE

BRIVE, le 28 Février 2008.

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 478 471 642
Numéro de gestion : 2004 B 00210

Dénomination : SUD OUEST DEVELOPPEMENT
Adresse : LA GALIVE
19600 ST PANTALEON DE LARCHE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 316
Date du dépôt: 28/02/2008

- **Acte en date du :** 02/02/2008

ACTE SOUS SEING PRIVE

Décision: CESSION DE PARTS

SUD OUEST ETALAGES/FILHOL MELANIE

Le Greffier,

CESSION DE PARTS SOCIALES

Les soussignées :

- 1 - La Société par actions simplifiée **SUD OUEST ETALAGES**,
SAS au capital de 300 000 euros,
ayant son siège social à ST- PANTALEON DE LANCHE, zone artisanale « La Galive »
inscrite au RCS de BRIVE sous le numéro 329 274 369

Représentée par son Président, Monsieur Jean Claude FILHOL.

ci-après dénommée "**le cédant**",
d'une part,

- 2 - **Madame Mélanie FILHOL**, épouse **ROUCHEYROLLES**,
demeurant : 6 avenue Frédéric Mistral 13520 MAUSSANES LES ALPILLES

ci-après dénommée "**le cessionnaire**",
d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte sous seings privés en date à ST-PANTALEON DE LANCHE (Corrèze) du 26 août 2004, enregistré le 31 août 2004 à la Recette des Impôts de BRIVE-EST, 2004/670 – Case n° 2, il existe une société à responsabilité limitée dénommée **SUD OUEST DEVELOPPEMENT**, au capital de 10 000 euros, divisé en 500 parts de 20 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé « La Galive » 19600 ST-PANTALEON DE LANCHE, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro 478 471 642.

La société **SUD OUEST DEVELOPPEMENT** a pour objet principal la construction et le négoce de tout matériel d'agencement et de présentation, l'exportation et l'importation et tout ce qui concerne l'agencement de surfaces commerciales ; l'assistance, la formation, l'audit, et toute activité de conseil d'entreprise, de développement commercial, recherche de clientèle et prospection concernant ces activités..

Le cédant possède **475 parts** sociales de 20 euros chacune qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de constitution de la société.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Par les présentes, la Société **SUD OUEST ETALAGES** cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à **Madame Mélanie FILHOL, épouse ROUCHEYROLLES** qui accepte, **deux cent quarante neuf parts sociales** (249) de 20 euros chacune numérotées de 1 à 249 inclus, sur les 475 parts lui appartenant dans la Société.

J-CF

MF

Madame Mélanie FILHOL, épouse ROUCHEYROLLES devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 5 976 euros, soit 24 euros par part sociale, que Madame Mélanie FILHOL, épouse ROUCHEYROLLES s'engage à payer à la société SUD OUEST ETALAGES, **au plus tard le 15 février 2008.**

Il est précisé que le prix de cession des parts sociales a été déterminé par les parties en dehors du rédacteur des présentes.

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Le cédant déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- qu'il est libre, sur le plan fiscal, de tout engagement de conservation des parts cédées, notamment pour l'octroi de réduction d'impôt au titre de la souscription en numéraire au capital de la société

Le cessionnaire déclare :

- qu'elle est née le 16 octobre 1979 à BRIVE (Corrèze),
- qu'elle est mariée avec Monsieur Nicolas ROUCHEYROLLES, né le 14 février 1980 à ANGOULEME (Charente), sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat passé pardevant Maître Jean Pierre GILLES, notaire à ARLES en date du 24 février 2007,
- qu'elle est de nationalité française,
- parfaitement connaître la situation de la société,
- avoir pris connaissance du bilan de la société arrêté au 30 septembre 2006 et faisant apparaître un résultat de 1 028 euros et des capitaux propres de 11 843 euros.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

J-CF

M F

GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF

Le cessionnaire dispense expressément le cédant de toute garantie d'actif et de passif dans le cadre de la présente cession de parts et déclare avoir été exactement informé par le rédacteur des présentes des conséquences d'une telle dispense, notamment s'il s'avérait que des éléments d'actifs soient inexistant, insuffisamment provisionnés ou surévalués, que des éléments du passif soient insuffisamment évalués ou non comptabilisés (notamment en cas de contrôle fiscal, URSSAF, recours des salariés).

CAUTIONS

Le cédant reconnaît avoir été informé par le rédacteur des présentes que la perte de la qualité d'associé de la société SUD OUEST DEVELOPPEMENT ne met pas fin aux engagements bancaires et/ou cautions et qu'il lui appartient, préalablement à la signature des présentes, de faire toute demande nécessaire avec le cessionnaire afin que ce dernier se substitue en lieu et place auprès des différents établissements financiers.

Le cédant déclare qu'il n'existe aucun engagement de caution ni de garantie donné au profit de la société SUD OUEST DEVELOPPEMENT.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 14 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} février 2008, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et a déclaré agréer Madame Mélanie FILHOL, épouse ROUCHEYROLLES, cessionnaire, en qualité de nouvel associé.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société SUD OUEST DEVELOPPEMENT est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

La présente cession sera soumise au droit d'enregistrement calculé selon les modalités légales.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

J-C F

MF

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à ST-PANTALEON DE LARCHE
Le 02 février 2008
En SIX originaux

Pour le cédant

Jean Claude FILHOL



Le Cessionnaire,

Mélanie FILHOL



DUPLICATA

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BRIVE

Le 20/02/2008 Bordereau n°2008/144 Case n°12

Ext 509

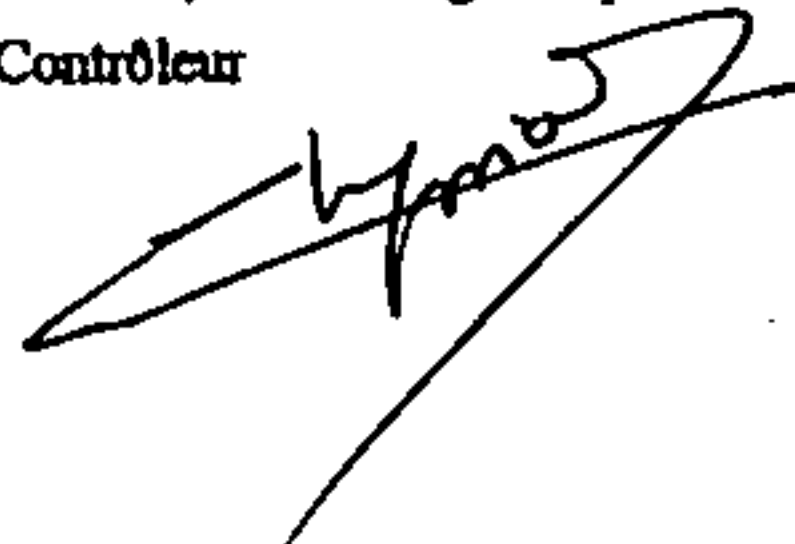
Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

Le Contrôleur



**Le Contrôleur
Nadine CHEYSSIAL**